REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARDIER ET VALENCA

Département des HAUTES-ALPES Nombre de Conseillers

DELIBERATION N° 45 - 2016

En exercice: 10 Présents : 8 Séance du mardi 27 septembre 2016

L'an deux mille seize et le mardi 27 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 septembre 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

<u>Présents:</u> M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme Noëlle STEFANI, Madame Danielle BLANC

Absente excusée : Céline TRUCH Absent : Jean-Claude FAURE

Secrétaire de séance : Danielle BLANC

<u>Objet : Transfert de biens : Mise en valeur du patrimoine rural – Lavoir - Four – Fontaine</u>

Le Maire rappelle aux membres présents que la Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette a réalisé des opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de la commune. Une fois l'opération terminée, la CCTB doit effectuer une restitution comptable à la commune.

Le montant restant de l'opération pour la construction des garages communaux s'élève à 31 776,47 € en dépenses et en recette.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Décide d'intégrer cette opération dans le budget communal
- Autorise le Maire à signer tous documents liés à ce transfert.

Fait et délibéré, le mardi 27 septembre 2016

